



## Aperçu de l'évolution des recettes et des dépenses

Date: 28.06.2023

### 1 Recettes totales

L'estimation des recettes se base sur les prévisions conjoncturelles du groupe d'experts de la Confédération publiées le 15 juin 2023 ainsi que sur les rentrées des premiers mois de l'année en cours.

**En 2023**, selon les dernières estimations de juin 2023, on s'attend à des recettes totales de 79,1 milliards, soit 3,4 milliards de plus qu'en 2022 (+ 4,5 %). Cette hausse est principalement due à l'augmentation des recettes provenant des trois impôts les plus importants (impôt fédéral direct: + 3,2 milliards; TVA: + 1,0 milliard; impôt anticipé: + 2,0 milliards). Dans le même temps, les recettes non fiscales connaissent une baisse (- 2,2 milliards) car la Banque nationale suisse (BNS) n'a pas pu procéder à une distribution du bénéfice.

**Dans le budget 2024**, le total des recettes s'élève à 83,0 milliards, ce qui correspond à une hausse de 3,9 milliards, soit + 5,0 % par rapport à l'estimation pour 2023. Concernant les recettes fiscales, la hausse résulte essentiellement d'une augmentation du produit de la TVA et de l'impôt sur le bénéfice des entreprises (respectivement + 1,8 milliard et + 0,5 milliard). La progression des recettes non fiscales (+ 1,0 milliard) s'explique quant à elle par le fait qu'une distribution ordinaire du bénéfice de la BNS à hauteur de 0,7 milliard est inscrite au budget 2024. Plusieurs réformes fiscales sont prises en compte dans le budget 2024: le relèvement de la TVA en faveur de l'AVS (+ 1,1 milliard), la suppression des droits de douane sur les produits industriels (- 0,6 milliard) et la suppression de l'exonération fiscale accordée aux voitures électriques (+ 0,2 milliard).

Tableau 1: Évolution des recettes totales

En milliards de francs	Compte 2022	Budget 2023	Estimation 2023	Budget 2024	TC E23-B24	TC B23-B24
<b>Recettes totales</b>	<b>75,7</b>	<b>81,3</b>	<b>79,1</b>	<b>83,0</b>	<b>5,0%</b>	<b>2,1%</b>
<i>recettes extraordinaires</i>	1,6	0,2	0,2	0,2	-	-
<b>Recettes courantes</b>	<b>74,8</b>	<b>80,3</b>	<b>78,1</b>	<b>82,0</b>	<b>5,1%</b>	<b>2,1%</b>
Recettes fiscales	69,5	75,0	74,9	77,8	3,9%	3,8%
IFD sur le bénéfice	12,2	13,8	14,4	15,0	3,6%	8,2%
IFD sur le revenu	12,5	13,3	13,5	13,7	1,4%	2,9%
Impôt anticipé	3,9	6,7	5,9	6,1	2,1%	-9,3%
Droits de timbre	2,5	2,4	2,5	2,5	0,4%	3,6%
Taxe sur la valeur ajoutée	24,6	25,4	25,4	27,2	7,0%	6,9%
Autres impôts à la consommation	8,2	8,1	8,0	8,0	0,1%	-0,8%
Recettes fiscales diverses	5,5	5,3	5,2	5,5	5,3%	3,2%
Recettes non fiscales*	5,3	5,3	3,2	4,2	32,6%	-21,5%
<b>Recettes d'investissements*</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>-0,4%</b>	<b>-0,4%</b>

TC: taux de croissance; \*y compris recettes extraordinaires

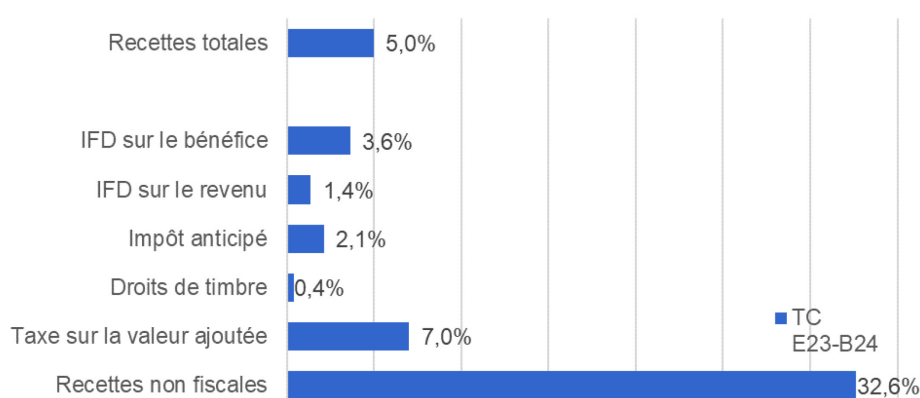
Remarque : Chiffres du compte 2022 adaptés conformément à la révision de la LFC du 1.1.2022 (en particulier principe de créance pour IFD)

- **Impôt sur le bénéfice des entreprises:** en 2023, les recettes devraient augmenter de 17,9 % par rapport à 2022. Cette hausse considérable est à mettre en lien avec la forte croissance économique nominale durant l'année fiscale 2022 (+ 5,4 %), d'une part, et avec la comptabilisation en 2023 des importants versements anticipés ayant eu lieu en 2022, d'autre part. En effet, à partir de 2023, les recettes de l'impôt fédéral direct sont

comptabilisées selon le principe des créances acquises, c'est-à-dire au moment de l'établissement de la facture d'impôt (jusqu'en 2022, principe de caisse). Pour l'année budgétaire 2024, on s'attend à une hausse des recettes de 3,6 %, donc légèrement supérieure à la croissance économique nominale pour 2023 (3,2 %).

- **Impôt sur le revenu des personnes physiques:** en 2023, les recettes devraient augmenter de 7,8 %. De manière analogue à l'impôt sur le bénéfice, cette hausse est due à la progression des revenus des ménages durant l'année précédente et aux importants versements anticipés qui ont eu lieu en 2022 et qui seront désormais comptabilisés en 2023, conformément au principe des créances acquises. La compensation des effets de la progression à froid a également été prise en compte. Pour l'année fiscale 2023, on s'attend à une hausse atténuée par le ralentissement de la dynamique économique. Le budget 2024 table donc sur une croissance de 1,4 %.
- **Impôt anticipé:** en 2022, les recettes au titre de l'impôt anticipé ont à nouveau enregistré une baisse pour s'établir à 3,9 milliards. Abstraction faite des corrections apportées aux estimations des années précédentes (- 1,9 milliard), elles s'élèveraient toutefois à 5,7 milliards. Au vu des chiffres mis à jour, l'évolution tendancielle des recettes devrait être inférieure d'environ 700 millions à la prévision établie l'année dernière. Pour 2023 et 2024, les estimations tablent sur des recettes de respectivement 5,9 et 6,1 milliards.
- **Droits de timbre:** en 2022, les recettes s'élèvent à 2,5 milliards. La même valeur est également prévue pour 2023 et 2024. Les estimations considèrent une moyenne sur 5 ans pour le droit de timbre de négociation, une moyenne pluriannuelle pour le droit de timbre d'émission et une légère tendance à la hausse pour le droit sur les quittances de primes.
- **Taxe sur la valeur ajoutée:** en 2023, les recettes devraient se monter à 25,4 milliards, soit une augmentation de 3,3 % par rapport à 2022. Ce résultat correspond à peu près à la croissance prévue du produit intérieur brut (PIB) nominal (3,2 %). En 2024, la croissance des recettes devrait être nettement plus élevée (7,0 %). Outre à la croissance du PIB, cette hausse est due au relèvement proportionnel du taux de TVA de 0,4 point de pourcentage en faveur de l'AVS (réforme AVS 21), qui sera effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- **Recettes non fiscales:** en 2023, les recettes non fiscales seront nettement inférieures à celles de l'année précédente (- 2,2 milliards), car la BNS n'a pas pu effectuer de distribution de bénéfice (2022: 2 milliards). Le budget 2024 prévoit une distribution ordinaire de bénéfice à hauteur de 0,7 milliard, mais pas de distributions supplémentaires.
- **Recettes d'investissement:** RUAG versera des dividendes extraordinaires de 0,2 milliard en 2023 et en 2024. Ces distributions sont comptabilisées au titre des recettes extraordinaires.

Figure 1: Variation des recettes portées au budget 2024 par rapport aux estimations 2023



## 2 Dépenses totales

Les dépenses prévues au budget 2024 se montent au total à 89,7 milliards. Environ 6,4 milliards sont sollicités à titre de dépenses extraordinaires dans le budget 2024, car elles sont dues à des événements extraordinaires échappant au contrôle de la Confédération. Ces dépenses concernent les personnes à protéger en provenance de l'Ukraine (Statut S; 1,2 milliard), le mécanisme de sauvetage destiné au secteur de l'électricité (4 milliards) et l'apport en capital prévu en faveur des CFF (1,2 milliard). Abstraction faite de celles qui sont extraordinaires, les dépenses croissent de 2,9 milliards, soit de 3,6 % par rapport aux dépenses budgétisées pour 2023.

Tableau 2: Évolution des dépenses totales par groupe de tâches

en milliards de francs	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	TC 23-24
<b>Dépenses totales par groupe de tâches</b>	<b>80,2</b>	<b>86,2</b>	<b>89,7</b>	<b>4,1%</b>
<i>dont dépenses extraordinaires</i>	<b>3,1</b>	<b>5,7</b>	<b>6,4</b>	
Relations avec l'étranger	3,8	3,8	3,8	-1,0%
Sécurité	6,4	6,8	6,9	1,4%
Formation et recherche	7,9	8,6	8,4	-3,2%
Prévoyance sociale	27,0	27,7	29,3	5,7%
Trafic	10,6	10,6	12,0	12,7%
Agriculture et alimentations	3,7	3,7	3,6	-2,8%
Finances et impôts	11,2	12,1	13,4	10,0%
Autres groupes de tâches	9,6	12,7	12,4	-2,3%

TC: Taux de croissance

Remarque : Chiffres du compte 2022 adaptés conformément à la révision de la LFC du 1.1.2022

- Les dépenses au titre des **relations avec l'étranger** diminuent de 1,0 % par rapport à l'exercice précédent. Ce recul s'explique par la variation annuelle des besoins en matière de prêts accordés aux organisations internationales pour la rénovation de leurs immeubles.
- Les dépenses consacrées à la **sécurité** enregistrent une hausse de 1,4 %. Abstraction faite d'un effet spécial dû au transfert des prestations informatiques de l'armée à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (70 millions, autres groupes de tâches), la croissance s'élève à 2,4 %. Davantage de moyens ont été budgétisés en particulier pour le domaine de l'armement.
- Le recul de 3,2 % enregistré dans le domaine de la **formation et de la recherche** résulte du fait que la contribution obligatoire au programme-cadre de recherche et d'innovation de l'UE Horizon n'est plus inscrite au budget (- 308 millions par rapport au budget 2023). Il est en effet peu réaliste d'envisager une association à Horizon en 2024. Des ressources à hauteur de 465 millions (+ 131 millions) sont budgétisées au titre des mesures transitoires.
- Les dépenses consacrées au domaine de la **prévoyance sociale** augmentent de 5,7 % (+ 1,6 milliard). Du fait de l'évolution du produit de la TVA et du relèvement du taux de 0,4 point de pourcentage consécutif à la réforme AVS 21, la part de la TVA en faveur de l'AVS augmente de 1,2 milliard. En outre, les prestations versées par la Confédération à l'AVS (+ 0,3 milliard) et à l'AI (+ 0,1 milliard) augmentent également. Les dépenses extraordinaires en lien avec le statut de protection S reculent de 0,5 milliard par rapport au budget 2023. Les dépenses ordinaires relatives à l'accueil des requérants d'asile enregistrent quant à elles une hausse de 0,2 milliard. Les dépenses au titre de la réduction de primes sont également en nette augmentation (+ 0,3 milliard).
- Les dépenses relatives au **trafic** progressent de 12,7 % en raison de l'apport en capital en faveur des CFF (1,2 milliard) inscrit à titre extraordinaire au budget 2024. Les dépenses ordinaires consacrées au trafic affichent une hausse de 1,9 %. L'apport au

fonds d'infrastructure ferroviaire augmente d'environ 200 millions et l'apport au fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération de 50 millions.

- Les dépenses consacrées à **l'agriculture et à l'alimentation** diminuent de 2,8 % en raison des réductions transversales et d'un effet spécial qui concernait uniquement le budget 2023 (versement aux cantons du capital du fonds «Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne» de 34 millions).
- Dans le groupe de tâches **finances et impôts**, les dépenses affichent une hausse de 1,2 milliard (+ 10,0 %), ce pour plusieurs raisons: premièrement, les parts des tiers aux recettes de la Confédération augmentent (+ 0,5 milliard). Deuxièmement, les dépenses liées à la gestion de la dette augmentent elles aussi de 0,5 milliard en raison des intérêts en hausse et de l'augmentation de la dette. Enfin, en ce qui concerne la péréquation financière, les moyens budgétisés sont là aussi supérieurs à ceux de l'année précédente (+ 0,2 milliard) du fait des contributions complémentaires liées à la réforme fiscale et au financement de l'AVS.
- La baisse enregistrée dans les **autres groupes de tâches** (- 2,3 %) s'explique principalement par l'arrivée à terme des dépenses aux fins de la lutte contre la pandémie de COVID-19 (- 0,4 milliard, notamment les frais de tests et les vaccins).

Figure 2: Évolution des dépenses par groupe de tâches (écart en % B 2024 / B 2023)

